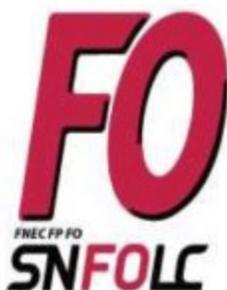




CPGE. Le SNFOLC contre la politique d'austérité

jeudi, 21 mai 2015

Le SNFOLC constate que malgré la priorité affichée par les pouvoirs publics en faveur de la jeunesse et de l'éducation, l'enseignement est soumis à une sévère politique d'austérité qui pénalise, dans les CPGE, tout à la fois l'offre de formation, les étudiants et les professeurs.



Syndicat National
Force Ouvrière
 des Lycées et
 Collèges

Montreuil, le 21 mai 2015

CPGE : le SNFOLC contre la politique d'austérité

Le SNFOLC constate que malgré la priorité affichée par les pouvoirs publics en faveur de la jeunesse et de l'éducation, l'enseignement est soumis à une sévère politique d'austérité qui pénalise, dans les CPGE, tout à la fois l'offre de formation, les étudiants et les professeurs.

Pour faire face à l'augmentation des effectifs dans le cadre d'un gel des moyens, on assiste à la fermeture de classes préparatoires jugées insuffisamment rentables car n'atteignant pas le maximum d'étudiants possible. Le SNFOLC revendique le maintien de ces classes qui assurent une vraie mission de service public sur tout le territoire.

Le SNFOLC déplore que la loi Fioraso, qui lors de son examen au CNESER le 25 février 2013, avait été repoussée par la majorité des représentants des personnels : FO, les autonomes, la CGT la FSU, et Sud, oblige les élèves de CPGE des établissements publics à s'inscrire dans une université, moins pour leur offrir un service réel que pour contribuer à renflouer les finances des facultés mises à mal par la loi Pécresse.

Le SNFOLC condamne les tentatives de certains rectorats d'alourdir les obligations réglementaires de service des professeurs de CPGE en les calculant non plus en fonction du nombre d'étudiants de la classe mais en fonction de celui des groupes, ce qui, comme le déclare le président de l'Association des Proviseurs de Lycées ayant des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (APLCPGE), représente « une source d'économie extrêmement importante sur les colles. »

Le SNFOLC demande que le ministère tienne les engagements donnés lors du CTPM du 2 juillet 2007 et répétés notamment dans la lettre DGRH B1-3 du 3 mars 2009 au Recteur de Montpellier : « je vous confirme que seuls les effectifs des classes – et non ceux des groupes – permettent de déterminer les ORS des professeurs de CPGE », dans le respect de la circulaire n°2004-056 du 29 mars 2004 (« Il convient, donc, d'aligner tous les enseignements sur le régime le plus favorable »).

Enfin, le SNFOLC s'oppose à ce que les conventions Lycées Universités rendues obligatoires par l'article 33 de la loi Fioraso, et devant être signées avant le 23 juillet 2015, prévoient des échanges de service entre les enseignants des CPGE et ceux de l'Université. Ce serait une première étape dans l'alignement du statut des premiers (en terme d'ORS et de rémunération) sur celui des PRAG.

SNFOLC
 Siège
 National

6-8 rue Gaston Lauriau
 93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
 Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
 snfolc.national@fo-fnecfp.fr

www.fo-snfolc.fr

Communiqué CPGE du 21 mai 2015

